

REFERENTIEL SANITAIRE DE PREVENTION ET DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE COVID-19 EGLISES DE CAPVERN VILLAGE ET CAPVERN LES BAINS

Cette fiche décline les modalités de mise en œuvre des mesures sanitaires dans le cadre de l'accueil de public au sein des deux églises de Capvern.

Ces mesures s'appliquent à :

-  L'église Saint Pierre à Capvern Village, rue du XI novembre
-  L'église de La Trinité à Capvern Les Bains, rue des Thermes

Ces deux sites religieux sont accessibles au public tous les jours. Un office religieux a lieu tous les samedis à 18h à l'église de La Trinité.

-  Une distanciation physique d'un mètre entre chaque personne est marquée par des places vacantes sur les bancs
-  Un marquage au sol indique les flux pour les entrées et les sorties ainsi que pour le mouvement de communion
-  Le port du masque de protection est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans
-  Du gel et/ou de la solution hydroalcoolique est à disposition du public à l'entrée et à la sortie de l'église
-  Les bénitiers sont vides
-  Des personnes chargées de l'accueil et du respect de ces règles sont présentes à l'entrée de l'église lors des cérémonies et offices religieux